

## VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Créé en 1991, Voies navigables de France (VNF) est un établissement public de l'État, gestionnaire de 6700 km de canaux et de rivières en France et de 40 000 ha de domaine public fluvial. Il gère notamment la Loire, entre Nantes et Bouchemaine, sur 85 km. Sur cet itinéraire, votre interlocuteur VNF est l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire (UTI Loire) relevant de la Direction territoriale Bassin de la Seine (DTBS).

La Loire, sur sa partie aval, est un fleuve à courant libre. Pour favoriser la navigation, l'UTI Loire a en charge le balisage et l'entretien des berges. Elle participe également au relèvement de la ligne d'eau dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature.

Enfin, l'UTI délivre les autorisations d'occupation du domaine, émet les avis à la batellerie à destination des navigants et accompagne vos projets le long ou sur le fleuve.

Pour de plus amples informations, consultez : [www.bassinlaseine.vnf.fr](http://www.bassinlaseine.vnf.fr) et [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

## LA LOIRE : UN FLEUVE À COURANT LIBRE

La Loire est un fleuve de 1006 kilomètres qui prend sa source sur le Mont Gerbier-de-Jonc dans le massif central et se jette dans la mer à Saint-Nazaire. Il s'agit d'un fleuve à courant libre, sans barrage. Elle tient ainsi sa réputation de « dernier fleuve sauvage d'Europe ». Le revers de la médaille est que son régime hydraulique peut varier de façon très conséquente. La hauteur d'eau peut également évoluer selon la marée.

L'effet de la marée se fait sentir jusqu'à Ancenis et même parfois en amont jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil. Ces données doivent vous inciter à systématiquement tenir compte des horaires de marées et de l'intensité de celles-ci. Les durées moyennes de marées sont différentes par rapport à celles connues en mer (6 heures). Le flot (marée montante) dure 4 heures alors que le jusant (marée descendante) dure entre 7 et 8 heures. À Nantes, le marnage est proche de 5 mètres par marée de vives eaux (coefficient supérieur à 70).

Un débit de 600 m<sup>3</sup> équivaut à la valeur zéro de l'échelle de Montjean-sur-Loire, et permet un mouillage de 1,80 mètres dans le chenal. Un débit moins important entraîne une baisse du niveau de l'eau. À l'inverse, un débit supérieur a pour conséquence une montée de l'eau.

## NAVIGUER EN TOUTE SÉCURITÉ

Pour naviguer sur la Loire, il est primordial de se renseigner sur les hauteurs d'eau qui varient fortement en fonction du débit du fleuve : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Si vous naviguez en aval d'Ancenis, il vous importe de vous renseigner sur les horaires de marée.

En période de basses eaux, le mouillage est souvent très réduit. Il peut être limité à 0,60 m sur des secteurs précis (Ancenis, Béhuard). Au-dessus de la côte 3,50 m à l'échelle de Montjean-sur-Loire, appelée côte des plus hautes eaux navigables (PHEN), la navigation de plaisance est strictement interdite.

Outre le mouillage, il convient de tenir compte de la hauteur libre sous les ponts qui est bien souvent inférieure à 5 mètres aux PHEN et en marée de vives eaux. La passerelle Schoelcher dans le bras de la Madeleine à Nantes est le point le plus bas avec une hauteur de 3,80 mètres.

Il est toujours possible de s'informer des possibilités offertes par le fleuve auprès de l'UTI Loire qui met en place le balisage.

## RESPECTER LA RÉGLEMENTATION ET LE BALISAGE

Conformément au Règlement Général de Police (article R 4241-1 du Code des transports et suivants) et au règlement particulier de police, en remontant la Loire vous devez laisser :

- à votre gauche les bouées cylindriques rouges (côté rive droite)
- à votre droite les bouées coniques vertes (côté rive gauche).

Le plus souvent, ces bouées de délimitation du chenal sont placées en tête d'épis. L'été, un balisage complémentaire dit « balisage d'étiage » est assuré au moyen de bouées pour délimiter le chenal d'étiage, plus étroit. Par ailleurs, une signalisation est placée sous les arches des ponts et sur les berges.

La vitesse autorisée par rapport aux rives est limitée à 20 km/h. Dans les bras étroits, et à l'approche des arches, elle doit être réduite à 10 km/h, elle est de 6 km/h sous les ponts. La vitesse est à adapter lors de croisement de barques ou de canoës.

Pour franchir les ponts et les passes les plus difficiles, exposés au courant et aux remous, il est impératif de disposer d'une motorisation suffisante et de conserver la même allure au cours du franchissement avec une vitesse suffisante pour rester manœuvrant. Il est préférable pour naviguer de se maintenir au milieu du chenal, cependant pour le croisement, le plaisancier devra tenir sa droite. En dehors du chenal, la navigation s'exerce aux risques et périls de l'usager.

Deux passages méritent une vigilance accrue du plaisancier, il s'agit du seuil rocheux de Saint-Florent-le-Vieil (PK 597,000 RG) et des seuils expérimentaux du Fresne-sur-Loire (PK 1,000 RD) qui génèrent de forts courants.

Le port du gilet de sauvetage est recommandé, il est obligatoire à l'occasion des manœuvres.

Pour naviguer, sur la Loire, vous devez vous acquitter d'une vignette plaisance que vous pouvez obtenir en ligne sur notre site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

## SPORTS NAUTIQUES

Conformément à l'article 39 du règlement particulier de police sur l'itinéraire Loire consultable sur le site [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr), la pratique des sports nautiques est réglementée. Dans le respect de tous les usages du fleuve, la pratique du ski nautique et de la navigation rapide est autorisée sous réserve d'accorder une priorité à la navigation de plaisance et commerciale en transit sur les zones suivantes :

- Plan d'eau des Lombardières : du PK 584,500 au PK 587,000 en rive gauche,
- Plan d'eau de Montjean-sur-Loire : du PK 566,000 au PK 568,500 en rive gauche,
- Plan d'eau de Mauves-sur-Loire : du PK 37,000 au PK 38,200 en rive droite,
- Plan d'eau de Bellevue : du PK 49,500 au PK 52,000 en rive droite,
- Plan d'eau de Nantes (bras de Pirmil) : du PK 643,000 au PK 643,800 en rive gauche.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE  
UTI Loire  
10 boulevard Gaston Serpette - BP 53606  
44036 NANTES CEDEX 1  
Tél. 02 40 67 26 01  
[uti.loire@vnf.fr](mailto:uti.loire@vnf.fr)



# Au fil de la Loire



## INFORMATIONS FLUVIALES ET TOURISTIQUES

### NANTES

- Château des ducs de Bretagne.
- Nombreuses musées.
- L'Éléphant et autres Machines.

### SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

- Balade le long de l'île Clémentine.

### SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

- Levée de la Divatte.

### SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

- Parc des îles Pinette et Forget.

### LE CELLIER

- Les Folies Siffait (jardin décoratif).
- Château de Clermont (dernière demeure de Louis de Funès).

### LOUDON

- Tour octogonale du 15<sup>e</sup> siècle offrant une vue panoramique.
- Confluence avec le Hâvre permettant aux bateaux de s'abriter hors de la période d'étiage.

### ACCÈS À L'ERDRE ET AU RÉSEAU DES CANAUX BRETONS

Canal de Nantes à Brest, Blavet, Vilaine, Canal d'île et Rance.

Écluse Saint-Félix : 48 m x 6,80 m.  
Tirant d'eau : 1,45 m.  
Tirant d'air : 3,80 m (bassin Saint-Félix : 4,80 m).  
Gabarit du réseau : 26,50 m x 4,70 m.  
Ouverture 3 h avant la pleine mer et fermeture 3 h après la pleine mer.  
Contact (CD 44) : 02.40.99.78.00

### NANTES

02.40.37.04.62



### COUÉRON

### TRENTEMOULT

### SAINTE-LUCE SUR-LOIRE

02.40.37.04.62



Écluse de Saint-Félix

Île de Versailles

Pont Anne-de-Bretagne

Pont de Pornic

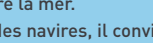
SAINT-SÉBASTIEN SUR-LOIRE



BASSE-GOULAINÉ

THOUARÉ-SUR-LOIRE

SAINT-JULIEN DE-CONCELLES



LA CHAPELLE BASSE-MER

Commune nouvelle de DIVATTE-SUR-LOIRE

02.40.33.34.00



Port de la Pierre-Percée

LA VARENNE\*

MAUVES-SUR-LOIRE



Site des Folies-Siffait

LE CELLIER

02.40.25.40.18



CHAMPTOCEAUX\*

Commune nouvelle de ORÉE-D'ANJOU

02.40.83.87.00



Site du Cul-du-Moulin

LE MARILLAIS\*\*

ANETZ

Commune nouvelle de VAIR-SUR-LOIRE

02.41.39.21.25



VARADES

MONTRELAIS

INGRANDES LE FRESNE-SUR-LOIRE

02.41.39.80.46



SAINT-FLORENT LE-VIEIL\*\*

Commune nouvelle de MAUGES-SUR-LOIRE

02.41.72.50.39



LA POMMERAYE\*\*

CHALONNES SUR-LOIRE

02.41.74.95.44



ROCHFORT SUR-LOIRE

SAVENNIÈRES

BÉHUARD

02.41.72.84.11



DENÉE

BOUCHEMAINE

02.41.22.20.00



ANGERS

ACCÈS AU BASSIN DE LA MAINE

Rivières : Maine, Sarthe, Mayenne, Oudon.

Écluse automatique à Angers : 38,50 m x 5 m.

Gabarit du réseau : 30 m x 5 m.

Tirant d'eau : 1,40 m. / Tirant d'air : 2,90 m.

Contact (CD 49) : 02.41.81.41.39

ACCÈS À LA LOIRE AMONT

En amont de Bouchemaine, la navigation se fait aux risques et périls des usagers.

Contact (DDT 49) : 02.41.86.64.53

VAL DE LOIRE Patrimoine mondial de l'UNESCO

### ACCÈS À LA SÈVRE NANTAISE

21,5 km navigables entre Monnières et Nantes.  
Franchissement de l'ouvrage mobile de Pont-Rousseau : 1 h avant et 1 h après la pleine mer, sauf en cas de faible coefficient de marée.  
Écluse de Vertou : avril à octobre sur demande, 48 h à l'avance.  
Gabarit : 31,5 m x 5,50 m.  
Tirant d'eau : 1,40 m. / Tirant d'air : 3,50 m.  
Contact (CD 44) : 02.40.99.78.00

### LÉGENDES DES PICTOGRAMMES

- Mairie
- Quai, ponton
- Cale de mise à l'eau
- Eau
- Poubelles
- Restauration
- Électricité
- Bateaux promenade

### CHAMPTOCEAUX

- Panorama, en remontant la route depuis la boire de la Patache.
- Arches du site dit « Cul-du-Moulin », ancien péage du 18<sup>e</sup> siècle.

### ANCENIS

- Château féodal.
- Quais du port.
- Pont « Bretagne-Anjou » qui fut le 1<sup>er</sup> pont suspendu enjambant la Loire.

### LIRÉ

- Cité du poète Joachim du Bellay.
- Château de la Turmelière surplombant la Loire.

### VARADES

- Palais Briau.
- Port de la Meilleraie : ancien village de pêcheurs.

### INGRANDES LE FRESNES-SUR-LOIRE

- Frontière historique entre l'Anjou et la Bretagne.
- Quais et cales réhabilitées.
- Constructions à flanc de Loire.
- Seuils du Fresnes.
- Plage d'Ingrandes en été, située sur les grèves de Loire en rive gauche (Le Mesnil-en-Vallée).

### MAUGES-SUR-LOIRE

- Ancien port à chaux dont les quais réhabilités de Montjean-sur-Loire.
- Anciens fours à chaux.
- Chevalement du puits de la tranchée (mine).
- Cap Loire pour mieux connaître la batellerie (www.caploire.fr).
- Abbatiale surplombant la Loire (Saint-Florent-le-Vieil).

### SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE

- Le château de Serrant (à 5 km de la Loire).

### CHALONNES-SUR-LOIRE

- Confluence de la Loire, du Layon et du Louet.
- Quais restaurés de l'ancien port à chaux et aux vins du 19<sup>e</sup> siècle.

### LA POSSONNIÈRE

- Port logé entre 2 épis où stationnent des futreaux, toues, gabares et autres bateaux traditionnels de la Loire.

### SAVENNIÈRES

- Vignoble éponyme surplombant la Loire.
- Moulins.

### BÉHUARD

- Particularité : être situé sur une île de la Loire.
- Chapelle dont la construction fut ordonnée par Louis XI après avoir échappé à la noyade.

### BOUCHEMAINE

- Confluence entre la Maine et la Loire.
- Quai des Pétroliers.

### ANGERS

- Château des ducs d'Anjou.
- Tapiserie de l'Apocalypse.
- Nombreuses musées.